



## Loyers prélevés 2 fois en 10 jours

Par **fab01**, le **19/09/2009** à **17:07**

Bonjour,

Je paie mon loyer par chèque et j'envoie par trimestre 3 chèques avec date d'encaissement. Je sais que l'on ne peut antidater les chèques c'est pourquoi j'ai contacté le service comptabilité de ma Régie qui a accepté les dates d'encaissement que j'ai confirmées par écrit. Le problème : il est de taille ils ont prélevé 2 montants de 624 euros chacun en 10 jours ne respectant pas l'échéancier et me mettant dans le rouge à la banque. (dépassement du droit à découvert de 400 euros)

Quels sont mes recours possibles? Je vais devoir payer des frais à la banque .

Puis-je avoir une compensation de la Régie???

Merci de ma répondre